



Assemblée générale mixte du 11 juin 2015

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015

L'exercice 2014 est une année de transition et de transformation pour le groupe Spir Communication.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 435,9 millions d'euros. Il traduit la performance commerciale de l'ensemble des offres internet ainsi que celle de l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires.

Le déficit opérationnel courant est réduit de 5,5 % à périmètre comparable.

Le résultat opérationnel s'établit à – 58,3 millions d'euros. Il intègre notamment des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 42,6 millions d'euros.

L'exercice a également été marqué par la cession, le 31 juillet 2014, de 51 % de la filiale Car&Boat Média à Axel Springer Digital Classified Holding GmbH, filiale du groupe Axel Springer.

La structure bilantielle du Groupe est saine et affiche une trésorerie nette d'endettement de 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Evolution du groupe Spir Communication en 2014

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 ainsi que les informations comparatives 2013 ont été préparées en appliquant les seules règles de reconnaissance et d'évaluation figurant dans les normes IFRS et interprétations IFRIC adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

La base de préparation des informations financières consolidées résulte en conséquence des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2014 telles qu'elles sont adoptées au 31 décembre 2014 par l'Union Européenne puisque le Groupe n'a procédé à aucune autre application par anticipation de normes dont l'application est postérieure au 1^{er} janvier 2014 mais dont l'application anticipée était possible.

Comptes consolidés

| en millions d'euros | 2013 publié | 2013 Proforma IFRS 5 * | 2014 | Var 2014/2013 Proforma |
|--|----------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 515,0 | 440,9 | 435,9 | -1,1% |
| Résultat opérationnel courant | (1,6) | (20,0) | (18,9) | 5,5% |
| Résultat opérationnel | (41,7) | (59,5) | (58,3) | 2,0% |
| Résultat net des activités poursuivies | (55,6) | (67,4) | (67,0) | |
| Résultat net des activités cédées | 0,0 | 12,1 | 24,5 | |
| Résultat net des activités en cours de cession | 0,0 | (0,3) | (8,7) | |
| Résultat net consolidé | (55,6) | (55,6) | (51,2) | 7,9% |
| Résultat net part du groupe | (55,6) | (55,6) | (51,2) | 7,9% |

* Le 31 juillet 2014, Spir Communication a cédé 51 % de sa filiale Car&Boat Media à Axel Springer Digital Classifieds Holding GmbH, filiale du groupe Axel Springer.

Au 31 décembre 2014, deux sites de l'activité d'Imprimerie étaient en cours de cession.

En conséquence, en application de la norme IFRS 5, l'activité Médias Thématiques Automobile et l'activité des sites d'Imprimerie en cours de cession ne sont plus intégrées.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2014 de Spir Communication atteint 435,9 millions d'euros.

Il est en diminution de 1,1 % par rapport à l'exercice 2013 à périmètre économique comparable.

La performance commerciale de l'ensemble des offres internet (+ 11,1 %) ainsi que celles des activités de Diffusion d'Imprimés Publicitaires (+ 4,0 %) et de Médias Thématiques Immobilier (+ 2,1 %) sont à souligner.

En revanche, le chiffre d'affaires global réalisé sur les supports Presse est en diminution (- 27,1 %) ainsi que le chiffre d'affaires de l'activité Imprimeries (- 39,1 %).

Le résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant consolidé est une perte de 18,9 millions d'euros.

Ce déficit est réduit de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent à périmètre économique comparable.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé est une perte de 58,3 millions d'euros.

Il intègre notamment :

- des coûts nets de restructuration et de réorganisation pour 36,2 millions d'euros,
- des provisions nettes couvrant des risques juridiques, commerciaux, sociaux et divers pour 6,0 millions d'euros,
- une plus-value relative à la cession d'une participation minoritaire (Média Courtage) pour 3,1 millions d'euros.

Le résultat net consolidé

L'exercice se solde par une perte de 51,2 millions d'euros.

Le résultat net consolidé inclut notamment :

- un résultat financier de - 1,5 million d'euros,
- une charge d'impôt de - 8,4 millions d'euros correspondant à la dépréciation d'impôts différés actifs,
- la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence pour 1,3 million d'euros,

- le résultat des activités cédées (Car&Boat Média) pour 24,5 millions d'euros,
- le résultat net des activités en cours de cession (deux sites d'imprimerie, Pacy sur Eure et Reyrieux) pour – 8,7 millions d'euros.

Le bilan

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 93,6 millions d'euros. Leur diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le résultat net de l'exercice 2014 (- 51,2 millions d'euros) et par l'impact des écarts actuariels relatifs aux engagements retraite (3,2 millions d'euros).

Les passifs non courants s'élèvent à 42,2 millions d'euros. Ils sont en diminution de 23,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la baisse du niveau des provisions pour risques et charges à caractère juridique, commerciaux, sociaux et divers, dont le dénouement est attendu à plus d'un an,
- la baisse de la part des emprunts et des dettes financières à plus d'un an (49,01 % à fin 2013 et 13,38 % à fin 2014).

Les passifs courants s'élèvent à 222,7 millions d'euros. Ils progressent de 50 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la diminution à 0,83 an de la maturité des emprunts et des crédits-baux.
Les dettes à court terme (inférieures à 1 an), soit 31,6 millions d'euros, sont composées des échéances à venir en 2015 des prêts et crédits à moyen et long termes et des dettes associées à la mobilisation de créances (Préfinancement des CICE - Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi – et Affacturage).
Le taux moyen du financement par endettement long terme est de 3,75 %, marge incluse.
- l'augmentation (+ 33,4 millions d'euros) des provisions pour risques et charges dont le dénouement est attendu en 2015. Ces provisions sont relatives notamment aux coûts de restructuration et de réorganisation.

Les actifs non courants nets s'élèvent à 170,6 millions d'euros. Ils sont en diminution de 75,4 millions d'euros suite à la cession de 51 %, le 31 juillet 2014, de la filiale Car&Boat Média et à une dépréciation des impôts différés actifs.

Le total des actifs circulants s'élève à 188,0 millions d'euros. Il progresse de 48,2 millions d'euros, en lien avec l'augmentation du niveau de trésorerie suite à la cession mentionnée ci-dessus.

Flux de trésorerie

La trésorerie de clôture s'élève à 56,8 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement avant impôt est de – 32,3 millions d'euros à comparer à - 14,5 millions d'euros en 2013 à périmètre économique comparable. Cette diminution s'explique essentiellement par le décaissement des charges non récurrentes relatives aux opérations de restructuration et de réorganisation.

Le besoin en fonds de roulement est maîtrisé. Sa variation, hors créance relative CICE est favorable de 4,9 millions d'euros sur l'exercice.

Après prise en compte des impôts payés, les flux nets de trésorerie générés par l'activité sur l'exercice sont de – 37,2 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de désinvestissement ont générés 64,5 millions d'euros de trésorerie.

Les produits des cessions de 51 % de la filiale Car&Boat Média et de 40 % de la filiale Média Courtage ont permis l'encaissement de 71,6 millions d'euros.

Les investissements corporels et incorporels nets de cession ont représenté 7,1 millions d'euros pour l'exercice 2014. Ceux-ci sont principalement dédiés aux activités internet, aux systèmes d'information front et back office, aux progiciels et au respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Les flux nets liés aux activités de financement s'élèvent à 9,6 millions d'euros. Ils intègrent l'ensemble des échéanciers des emprunts bancaires, des crédits-baux et des intérêts rattachés. Les ressources incluent le préfinancement du CICE 2014 et le recours à l'affacturage.

Indications sur l'utilisation des instruments financiers du Groupe

Les objectifs et la politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers sont présentés dans la Note 25 des annexes aux comptes consolidés.

Gestion des risques et incertitudes auxquels est confronté le groupe Spir Communication

Ces informations sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en places par le Groupe (Annexe 2).

Evolution et résultats des activités du groupe Spir Communication en 2014

La contribution de chaque activité à l'évolution globale du chiffre d'affaires consolidé 2014 du groupe Spir Communication est la suivante :

| en millions d'euros | 31/12/2013 publié | 31/12/2013 * Proforma IFRS 5 | 31/12/2014 | Var 2014/2013 Proforma |
|---|----------------------|---------------------------------|--------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 515,0 | 440,9 | 435,9 | -1,1% |
| Diffusion d'Imprimés Publicitaires Adrexo / Advertising Productions | 284,9 | 284,9 | 296,2 | 4,0% |
| Médias Thématiques Immobilier Logic-Immo.com | 75,1 | 75,1 | 76,7 | 2,1% |
| Médias Généralistes TOP / Topannonces.fr | 68,1 | 68,1 | 55,2 | -18,9% |
| Médias Thématiques Automobile LaCentrale.fr / Caradisiac.com | 48,5 | - | - | - |
| Autres Imprimeries IPS | 38,4 | 12,8 | 7,8 | -39,1% |

Diffusion d'Imprimés Publicitaires

| en millions d'euros | 31/12/2013 Proforma IFRS 5 | 31/12/2014 | Var 2014/2013 Proforma |
|--------------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 284,9 | 296,2 | 4,0% |
| Résultat opérationnel courant | (11,5) | (12,0) | -4,3% |

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires est en croissance de 4,0 % pour l'exercice 2014. Il atteint 296,2 millions d'euros.

L'imprimé publicitaire confirme toute sa pertinence auprès des annonceurs. Cette croissance traduit aussi les performances du réseau commercial d'Adrexo en termes de conquêtes de volumes et de parts de marché.

Le marché est cependant toujours marqué par une pression concurrentielle déflationniste. A cet effet vient s'ajouter l'augmentation des coûts de distribution.

Le résultat opérationnel courant s'établit en conséquence à – 12,0 millions d'euros.

Médias Thématiques Immobilier

| en millions d'euros | 31/12/2013 Proforma IFRS 5 | 31/12/2014 | Var 2014/2013 Proforma |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 75,1 | 76,7 | 2,1% |
| dont Presse | 32,9 | 31,0 | -5,8% |
| dont Internet | 42,2 | 45,7 | 8,3% |
| Résultat opérationnel courant | 7,9 | 4,7 | -40,5% |

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité Médias Thématiques Immobilier progresse de 2,1 % pour l'exercice 2014. Il atteint 76,7 millions d'euros.

Le magazine est en retrait de 5,8 % tandis que les offres internet poursuivent leur développement à hauteur de 8,3 %. Logic-Immo.com renforce son positionnement concurrentiel et accroît son attractivité pour les annonceurs et les internautes.

Intégrant des efforts marketing soutenus au cours de la période, le résultat opérationnel courant s'établit à 4,7 millions d'euros.

Médias Généralistes / Regicom

| en millions d'euros | 31/12/2013 Proforma IFRS 5 | 31/12/2014 | Var 2014/2013 Proforma |
|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 68,1 | 55,2 | -18,9% |
| dont Presse | 38,3 | 20,9 | -45,4% |
| dont Internet | 29,8 | 34,3 | 15,1% |
| Résultat opérationnel courant | (12,4) | (8,9) | 28,2% |

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Généralistes (Regicom) est en recul de 18,9 % pour l'exercice 2014. Il s'élève à 55,2 millions d'euros.

La réduction significative de la périodicité du magazine TOP et l'arrêt de certaines éditions, dans un marché particulièrement faible, explique la chute du chiffre d'affaires Presse de 45,4 %.

Les offres internet, si elles ne suffisent pas encore à compenser le recul du magazine, ont poursuivi leur croissance au rythme soutenu de 15,1 %.

Les plans d'économie ont permis de réduire la perte opérationnelle de 28,2 %. Le résultat opérationnel courant est de – 8,9 millions d'euros.

Autres

| en millions d'euros | 31/12/2013 Proforma IFRS 5 | 31/12/2014 | Var 2014/2013 Proforma |
|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires externe | 12,8 | 7,8 | -39,1% |
| Résultat opérationnel courant | (4,0) | (2,7) | 32,5% |

Retraité des deux sites d'impression cédés le 9 février 2015, le chiffre d'affaires externe des autres activités maintenues est en diminution de 39,1 % pour l'exercice 2014. Il s'élève à 7,8 millions d'euros.

Les différentes adaptations des moyens de production et des coûts de fonctionnement ont permis de réduire la perte opérationnelle courante de 32,5 %, à – 2,7 millions d'euros.

Événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 26 des annexes aux comptes consolidés.

Perspectives d'avenir

Le produit de la cession de 51 % de Car&Boat Média doit permettre au groupe Spir Communication de financer les plans déjà engagés. L'exécution et la réussite de ces plans sont les objectifs de l'exercice 2015.

Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) 2014 du groupe Spir Communication

Le rapport RSE 2014 du groupe Spir Communication est annexé au présent rapport de gestion (Annexe 12). Il est également présenté sur le site internet du Groupe www.spir.fr dans la rubrique « Groupe / Développement durable ».

Les informations fournies dans ce rapport ont fait l'objet d'une vérification de la société KPMG, organisme indépendant tiers, désigné par le Directeur Général, dont l'attestation est jointe au rapport RSE 2014.

Comité d'Audit

L'exposé sur l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figure dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication en Annexe 2 au présent rapport.

Evolution des activités de la société Spir Communication SA en 2014

| en millions d'euros | 2013 | 2014 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 7,9 | 7,9 |
| Résultat d'exploitation | (0,4) | 0,0 |
| Résultat financier | (31,0) | (18,0) |
| Résultat exceptionnel | 9,4 | (6,1) |
| Impôt | 3,7 | 0,5 |
| Résultat net | (18,2) | (23,6) |

Le chiffre d'affaires s'élève à 7,9 millions d'euros. Il est constitué principalement de prestations de management facturées aux filiales du Groupe.

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre compte-tenu du principe de refacturation à ses filiales des coûts relatifs au management portés par Spir Communication SA.

Le résultat financier se traduit par une perte de 18 millions d'euros. Il comprend principalement des dividendes perçus à hauteur de 10,2 millions d'euros et des provisions pour dépréciation de titres et de comptes courants de filiales déficitaires pour un montant de 30,0 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 6,1 millions d'euros. Il intègre notamment des honoraires liés aux cessions de titres et des coûts de réorganisation interne.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,5 million d'euros relatif à l'intégration fiscale, le résultat net s'établit à – 23,6 millions d'euros.

Prise de participations financières

Le groupe Spir Communication n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2014.

Solde des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des échéances des dettes fournisseurs de la société, par date d'échéance, y compris les fournisseurs qui sont des sociétés appartenant au groupe Spir Communication, à la clôture des deux derniers exercices :

Au 31 décembre 2014 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2015 : 1 328 milliers d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2015 et le 28/02/2015: 273 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2014 : 1 426 milliers d'euros.
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2014 et le 28/02/2014 : 11 milliers d'euros.

Activités et résultats des filiales et des participations

Les résultats sociaux des principales filiales et participations détenues à la clôture de l'exercice de la société Spir Communication SA sont les suivants :

| en millions d'euros | | Chiffre d'affaires | | Résultat net | |
|--------------------------------|---|--------------------|-------|--------------|--------|
| | | 2013 | 2014 | 2013 | 2014 |
| Regicom | Régie journaux gratuits | 72,1 | 60,6 | (16,1) | (16,8) |
| Adrexo | Diffusion d'imprimés publicitaires | 288,6 | 298,2 | (28,3) | (35,4) |
| Cip | Gestion administrative | 22,0 | 21,0 | (1,1) | (0,5) |
| Imprimeries IPS | Imprimerie rotative | 65,8 | 50,7 | (16,4) | (17,6) |
| Concept Multimédia | Edition thématiques immobiliers | 78,4 | 79,5 | 2,9 | 2,2 |
| Spir Médias | Holding | 0,0 | 0,0 | 10,0 | 13,8 |
| Les Oiseaux | Société Civile Immobilière | 0,4 | 0,4 | 0,1 | 0,2 |
| 20 Minutes France | Edition de journaux d'information gratuite | 51,5 | 45,4 | (3,0) | (0,6) |
| Advertising Productions | Préparation, assemblage et conditionnement d'objets ou documents distribués en BAL ou en dépôts | 4,7 | 4,8 | (0,9) | (1,0) |
| Spir Médias 1 | Services internet | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Spir Médias 2 | Services internet | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

Actionnariat et cours de bourse

Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital et des droits de vote de la société Spir Communication SA est la suivante :

| en millions d'euros | Nombre d'actions au 31/12/2014 | Capital au 31/12/2014 | Droits de vote théoriques | Droits de vote théoriques (%) | Droits de vote exerçables en AG | Droits de vote exerçables en AG (%) |
|------------------------|-----------------------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--|
| Prépart SCS | 3 485 692 | 55,8% | 6 970 984 | 67,1% | 6 970 984 | 68,1% |
| Sofiouest SA | 662 348 | 10,6% | 1 324 696 | 12,7% | 1 324 696 | 12,9% |
| Total Sofiouest | 4 148 040 | 66,4% | 8 295 680 | 79,8% | 8 295 680 | 81,0% |
| Public | 1 935 879 | 31,0% | 1 937 842 | 18,6% | 1 937 842 | 0,0% |
| Autodétention | 161 492 | 2,6% | 161 492 | 1,6% | 0 | 19,0% |
| Total | 6 245 411 | 100,0% | 10 395 014 | 100,0% | 10 233 522 | 100,0% |

Le capital social de la société est détenu par la société Sofiouest SA (RCS Rennes 549 200 509), à hauteur de 66,42 %, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la société Prépart qu'elle contrôle ; par l'actionnariat public à hauteur de 31,0 %, et 2,6 % du capital est détenu par la société elle-même.

Il est rappelé que les filiales contrôlées par Spir Communication ne détiennent aucune action de son capital social et précisé que les salariés du groupe Spir Communication détiennent moins de 1 % du capital à travers le plan d'épargne entreprise mis en place par la société Spir Communication SA.

Les actions détenues par la société elle-même sont destinées à réguler le cours de l'action, octroyer des options de souscription ou d'achats d'actions (stocks options) ou des attributions gratuites d'actions (ce qui n'est pas envisagé pour le moment, s'agissant des octrois et attributions) et financer des opérations de croissance (ainsi que l'a autorisé l'Assemblée générale des actionnaires en date du 27 mai 2014).

Les informations relatives aux acquisitions d'actions en vue de consentir des options d'achat, ou encore d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants figurent dans le rapport spécial en annexe au présent rapport (Annexe 5).

La société Sofiouest SA détient 79,8 % des droits de vote théoriques et 81,0 % des droits de vote nets de la société ; en conséquence la société n'est pas susceptible de faire aisément l'objet d'une offre publique.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 29 des statuts de la société prévoient un droit de vote double des actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Au 31 décembre 2014, 4 149 603 actions à droits de vote double sont détenues par les actionnaires du Groupe.

En application des dispositions de l'article 16 des statuts de la société, chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action de la société Spir Communication SA.

Enfin, aucune action de la société n'est privée de droits de vote (nets), à l'exception des actions autodétenues.

Evolution du cours de bourse

Le cours a baissé de 18,1 % au cours de l'exercice, évoluant de 13,30 euros le jeudi 2 janvier 2014 à 10,89 euros le mercredi 31 décembre 2014.

Options de souscription et d'achats d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice ainsi qu'il résulte du rapport spécial en annexe au présent rapport (Annexe 4).

La situation des options valides se présente ainsi au 31 décembre 2014 :

| Date d'attribution et type d'options | Prix d'exercice en euros | Options valides au 31/12/2014 | Augmentation de capital | Période d'exercice |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 15/05/2007 Achat | 105,26 | 16 075 | | 15/05/2011 au 15/05/2015 |

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 27 mai 2014 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du Groupe des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation a été donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de consentir ces options ou attributions gratuites (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Aucune autre délégation de compétence ou de pouvoir n'a été octroyée par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 par la société, les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par les sociétés qui la contrôlent au sens de ce même article, à savoir la SCS Prépart et Sofiouest SA.

La rémunération individuelle peut comprendre :

- la rémunération fixe,
- la rémunération variable annuelle (et le cas échéant pluriannuelle),
- les rémunérations exceptionnelles,
- les stock-options, actions gratuites et tout autre élément de rémunération de long terme,
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions,
- le régime de retraite complémentaire,
- les avantages de toute nature,
- les jetons de présence.

Il est précisé que les jetons de présence de Spir Communication sont versés avec un décalage d'un an par rapport à leur exercice d'attribution. Les jetons de présence versés par la société contrôlante sont attribués et versés la même année.

De plus, conformément au § 24.3 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013, nous vous présentons également les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social.

Le Guide d'application diffusé en janvier 2014 par le Haut Comité de gouvernement précise les notions de rémunérations « dues » et « attribuées » :

- une rémunération « due » est une rémunération en numéraire acquise de manière certaine tant dans son principe que dans son montant, qu'elle ait ou non été versée ;
- une rémunération « attribuée » est une rémunération en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de sa mise en place.

Eléments de la rémunération des mandataires sociaux

Monsieur François Régis HUTIN, Vice-Président depuis le 20 juin 2014 et Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de Prépart SCS, a perçu la somme de 47 597 euros en 2014. Cette somme se compose d'une rémunération fixe versée par la société contrôlante égale à 27 597 euros et de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par Spir Communication SA et de 10 000 euros versés par Sofiouest. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Louis ECHELARD, Administrateur de la SA Sofiouest depuis le 20 juin 2014, Président et Administrateur de Spir Communication SA, Membre du Conseil de Surveillance de 20 Minutes France SAS, a perçu la somme de 20 000 euros en 2014. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 20 000 euros.

Monsieur Philippe TOULEMONDE, Administrateur de la Spir Communication SA, a perçu en 2014 la somme de 15 000 euros au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 15 000 euros.

Monsieur François-Xavier HUTIN, Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA a perçu en 2014 la somme de 20 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 10 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Georges COUDRAY, Président Directeur Général depuis le 20 juin 2014 et Administrateur de Sofiouest SA, Représentant de Sofiouest SA au Conseil d'Administration de Spir Communication SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de Prépart SCS, a perçu la somme de 30 000 euros en 2014. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 20 000 euros.

Monsieur Patrice HUTIN, Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme 30 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 20 000 euros.

Madame Arielle DINARD, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 15 000 euros en 2014 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 15 000 euros.

Monsieur Henri TRACOU, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 000 euros en 2014 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Thierry VALLENET, Directeur Général de Spir Communication SA, Directeur Général de CIP SAS jusqu'au 14 novembre 2014, Représentant de Spir Communication SA, Présidente des sociétés Adrexo SAS, Advertising Productions SAS, CIP SAS, Concept Multimédia SAS, Imprimeries IPS SAS, Regicom SAS, Spir Médias SAS depuis le 30 octobre 2014, Spir Médias 1 SAS, Spir Médias 2 SAS et de la SCI Les Oiseaux depuis le 14 novembre 2014.

Thierry VALLENET ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général de Spir Communication. Spir Communication bénéficie des services de Monsieur Thierry VALLENET au travers d'un contrat de prestations de services conclu entre les sociétés CIP et Alixio Executive Management, dans le cadre de la centralisation de l'ensemble des services support auprès de Spir Communication et des filiales du Groupe par la société CIP. En contrepartie des prestations de services réalisées, la société Alixio Executive Management facture à la société CIP un montant forfaitaire mensuel. L'allocation d'une rémunération variable est également prévue pour la période du 1er février 2014 au 15 avril 2015 en cas d'atteinte des objectifs fixés entre les parties et n'a donc pas produit d'effet en 2014. La somme facturée au titre de l'exercice 2014 s'élève à 512 925 euros HT. Un montant de 515 925 euros a été versé en 2014.

Madame Christine BLANC-PATIN, Administratrice de Spir Communication SA depuis le 27 mai 2014, n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Madame Viviane NEITER, Administratrice de Spir Communication SA depuis le 27 mai 2014, n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, est présenté en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (Annexe 7).

Opérations sur titres des mandataires sociaux et des dirigeants

Toute opération d'achat, de vente, souscription ou échange d'actions réalisée par un mandataire social sur l'action Spir Communication ainsi que toute transaction opérée sur des instruments financiers qui lui est liée doit être déclarée à la société afin qu'elle puisse réaliser les formalités de déclaration auprès de l'AMF.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucune opération de ce type n'a été déclarée à la société.

Informations diverses

Conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que nos commissaires aux comptes vous soumettront, lequel rapport est annexé au présent rapport (Annexe 6).

Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe ne réalise pas d'opérations de cette nature qui seraient inscrites à l'actif du bilan.

Dépenses non déductibles fiscalement

Au titre de l'exercice, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 25 538 euros et ont donné lieu à une imposition de l'ordre de 8 512 euros.

Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été opérée.

Injonction ou sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles

La société Spir Communication n'a pas fait l'objet d'une injonction ou d'une sanction pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle prononcée par l'Autorité de Contrôle.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 11), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Evénements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 26 des annexes aux comptes consolidés.

Code de gouvernement d'entreprise

Spir Communication se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sous les réserves figurant dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (Annexe 2).

Présentation et objectifs des résolutions proposées

Approbation des comptes annuels

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui font apparaître une perte nette de 23 584 650 euros et les dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (**première résolution**).

Quitus aux administrateurs

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de donner quitus de leur gestion aux administrateurs et de décharger de leur mission les Commissaires aux Comptes de la société (**deuxième résolution**).

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en totalité au compte report à nouveau (**troisième résolution**).

Approbation des comptes consolidés

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les comptes consolidés du groupe Spir de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui font ressortir une perte nette de 51,2 millions d'euros (**quatrième résolution**).

Conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que les Commissaires aux Comptes soumettent à l'approbation des actionnaires (**cinquième résolution**).

Renouvellement ou non renouvellement de mandats d'administrateurs

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de renouveler les mandats de Georges Coudray, Arielle Dinard, François-Régis Hutin, Patrice Hutin et de la société SOFIOUEST pour une durée de six années (**sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions**) et de ne pas renouveler le mandat de François-Xavier Hutin ni pourvoir à son remplacement (**onzième résolution**).

Fixation du montant des jetons de présence

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de se prononcer sur le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration pour l'exercice en cours (**douzième résolution**).

Rémunération des mandataires sociaux

En application du § 24.3 du Code de gouvernement d'Entreprise Afep-Medef publié le 16 juin 2013, il est soumis au vote consultatif des actionnaires l'ensemble des éléments de rémunération de Louis Echelard, président du Conseil d'administration, (**treizième résolution**) et de Thierry Vallenet, directeur général de la Société, (**quatorzième résolution**).

Autorisation d'opérer en bourse

En vue de valider les acquisitions, par la société de ses propres actions, est joint en annexe au présent rapport (annexe 8), le rapport établi par le Conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2014 (**quinzième résolution**).

Il est par ailleurs demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions (**seizième résolution**) dont le descriptif est donné aux termes

du rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 9 du présent rapport.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée.

Afin de donner au Conseil d'administration toute latitude sur l'utilisation des actions qu'il aura rachetées, il est par ailleurs proposé à l'Assemblée générale extraordinaire (**vingt-et-unième résolution**) de compléter cette autorisation par une autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce dans la limite prévue par les dispositions légales en vigueur.

Pouvoirs pour les formalités

Comme usuellement, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de conférer tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires (**dix-septième résolution**).

Autorisation de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions

Comme les autres années et afin de favoriser la souscription ou l'acquisition d'actions de la société, il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux et des cadres supérieurs des sociétés du Groupe (ou de certains d'entre eux), des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions dans les termes et conditions qui sont exposés dans le rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 10 au présent rapport (**dix-huitième et dix-neuvième résolutions**).

Ces autorisations seraient données pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée.

Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire, aux seules fins de satisfaire aux obligations légales en matière de décision d'augmentation, immédiate ou à terme, ou de délégation de compétence pour procéder à une telle augmentation, de déléguer au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de 26 mois, pour décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et suivants du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code du travail dans la limite de 1 % du capital à la date de la décision du Conseil d'administration (**vingtième résolution**).

Modifications des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires

En application de modifications législatives intervenues en 2014 :

- la procédure des conventions dites réglementées n'est désormais plus applicable aux conventions conclues entre une société et sa filiale à 100%. Par ailleurs, la justification du droit de participer à l'assemblée générale résulte désormais de l'inscription en comptes des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée (et non plus de l'enregistrement comptable au troisième jour ouvré précédant l'assemblée comme indiqué à ce jour dans les statuts de la Société).

Il est donc demandé à l'Assemblée générale extraordinaire de modifier les articles 22 et 27 des statuts en conséquence (**vingt-deuxième et vingt-troisième résolution**).

Pouvoirs pour les formalités

Comme usuellement, il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire de conférer tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires (**vingt-quatrième résolution**).

Le détail du texte des résolutions proposées à la présente assemblée figure en annexe au présent rapport (annexe 1).

Le Président du Conseil d'administration

Le 29 avril 2015



Spir Communication
Europarc de Pichaury – Bâtiment D5
1330 avenue Guilibert de la Lauzière
BP 30460
13592 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
T : +33 4 42 33 65 00
www.spir.fr

Société Anonyme au capital de 24 981 644 euros
RCS Aix-en-Provence 317 082 675 – APE 221 C